

**POINT N°**

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE LA MONTAGNE VERTE,  
CONSTRUCTION D'UN PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN  
LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE ET  
MODALITES DE LA CONCERTATION**

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Préambule**

La Ville de Colmar poursuit sa politique de valorisation de son centre ancien et plus précisément de renouvellement du quartier dit de la Montagne Verte. En effet, en moins de dix années, c'est tour à tour :

- les Halles qui ont retrouvé leur fonction de marché quotidien,
- les rues attenantes au marché couvert qui ont été réaménagées, contribuant à l'embellissement du quartier,
- l'ancien Hôpital qui s'est mué en Pôle Média Culture (PMC),
- la place du 2 Février transformée, devenue un lieu de rencontre et de vie pour les Colmariens,
- le Gymnase de la Montagne Verte qui a fait « peau neuve »,
- la construction du parc de stationnement St Josse, augmentant notablement la capacité de stationnement des abords du Centre-Ville et la création du square dédié aux habitants du quartier,
- les travaux de la rocade verte, qui ont allié sécurité et mise en valeur du site.

Dans cette lignée, il convient désormais d'achever la transformation du quartier des derniers espaces non encore requalifiés par la construction d'un parc de stationnement souterrain et le réaménagement de l'espace public en surface en lieu et place du parking existant.

**Rappel**

Les réflexions sur le devenir de l'espace de la Montagne Verte ont débuté depuis plusieurs années afin d'aboutir à un aménagement cohérent. Il repose notamment sur le respect du patrimoine historique permis par les fouilles archéologiques et la procédure de modification du secteur sauvegardé qui s'est déroulée entre 2008 et 2010. Suite à la loi Liberté de création, architecture et patrimoine, le secteur sauvegardé est désormais nommé Site Patrimonial Remarquable (SPR).

### Les fouilles archéologiques

Suite au diagnostic archéologique, le chantier de fouilles a été lancé en 2015 et vient de s'achever. Outre l'intérêt scientifique indéniable de cette campagne, le secteur peut désormais faire l'objet d'un aménagement qui permettra la mise en valeur de certains éléments historiques.

### La présentation du projet

Au-delà de l'accompagnement et la mise en valeur des équipements susnommés, les enjeux de ce projet résident notamment :

- dans la taille de l'espace,
- dans l'appropriation de ce nouveau lieu par les Colmariens,
- en son caractère de porte d'entrée du Centre-Ville,
- en la possibilité de « verdier » un lieu pour l'heure en grande partie minéral.

### Le périmètre

Dans la lignée du réaménagement global du secteur, il est proposé d'inclure la rue de la Montagne Verte et son aire de jeux à l'opération ainsi que les rues du Chasseur et de la Cigogne. Il s'agira ainsi d'obtenir une vision globale de l'aménagement et des déplacements doux.

### L'aménagement de la Place

L'espace à aménager représente 1,5 ha, superficie sensiblement plus importante que celle de la Place Rapp. Il est majeur tant par sa dimension patrimoniale que spatiale.

Conformément aux orientations du SPR, la place trouvera un traitement largement végétalisé et constituera un nouveau poumon vert. Le parti d'aménagement devra à la fois structurer l'espace public pour en faciliter son appropriation et faciliter de manière plus prononcée l'accès aux nombreux équipements existants.

L'espace public pourrait être recomposé en fonction de projets de construction de qualité englobant la Maison du Chasseur en frange Nord du site.

### Le parc de stationnement

L'objectif est de dynamiser et de soutenir l'économie locale et particulièrement des enseignes présentes en Centre-Ville. D'une taille pressentie de 600 à 800 places, ce parc de stationnement servira tant aux habitants du quartier, qu'aux actifs, clients, touristes et usagers des équipements environnants.

Il s'inscrit dans une démarche de parking de proximité de premier rideau à l'instar de l'ouvrage Mairie.

### Coût estimatif des deux opérations

S'agissant de l'aménagement des espaces publics, le montant estimé à 4 200 000 € TTC comprend : les travaux, les honoraires, les frais de bureaux d'études (modification du Site Patrimonial Remarquable notamment) pour la recomposition de l'esplanade et des rues de la Montagne Verte, du Chasseur et de la Cigogne.

S'agissant de la construction du parc de stationnement, le budget prévisionnel inclus les travaux, honoraires, frais annexes (administratifs, de concours, des bureaux d'études au titre de loi sur l'eau, d'une étude d'impact... et divers) et s'élève à 13 800 000 € HT.

### **Concours de Maitrise d'Œuvre :**

La procédure de concours de maîtrise d'œuvre s'avère opportune. En effet, elle permettra de créer une émulation favorisant l'innovation et apportant ainsi une valeur ajoutée au projet. Ce concours restreint répondra aux exigences des articles 88 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément au décret, les membres élus de la commission d'appel d'offres seront membres du jury qui sera également composé de personnes qualifiées et désignées par son Président.

### **La concertation, ses modalités, son calendrier:**

Eu égard aux enjeux du projet et conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme une concertation préalable est organisée.

Elle associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- la tenue d'une exposition retraçant le fil des études et la mise à disposition d'un registre au service Etudes d'Urbanisme – Mairie de Colmar afin d'y consigner d'éventuelles remarques pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la mise en consultation d'éléments d'études sur le site internet de la Ville associée à une boîte à questions et permettant également aux administrés d'exprimer toute observation utile à la bonne marche du projet pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la diffusion d'informations dans le Point Colmarien,
- l'organisation d'une réunion publique.

### **La constitution d'un groupe de travail**

En plus de cette concertation, il est proposé de constituer un groupe de travail « élus » permettant le suivi et l'accompagnement du projet dans ses différentes étapes. Il sera composé des membres de la Commission de l'Aménagement Urbain.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### **LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 29 mai 2017,  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
après avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- l'aménagement de l'espace de la Montagne Verte, pour un montant évalué à 4 200 000 € TTC
- la construction d'un parc de stationnement souterrain, pour un montant évalué à 13 800 000 € HT  
et dont les crédits seront proposés à la prochaine DM, via l'APCP 20115 existante,
- le lancement de la concertation préalable au titre du Code l'Urbanisme
- le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et de toutes études nécessaires à l'accomplissement de ce projet

#### **MANDATE**

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions susceptibles de soutenir ce projet

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE